



## Document d'information tarifaire

**Nom du prestataire de compte : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées**

**Intitulé du compte : Eurocompte Confort**

**Date : 1<sup>er</sup> janvier 2026**

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le Recueil des prix des principaux produits et services et les conditions particulières des produits et services.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
<b>Services de compte généraux</b>	
Tenue de compte	Mensuellement 2,25 € <b>Total des frais annuels</b> 27,00 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [CMUT Direct]	Mensuellement gratuit <b>Total des frais annuels</b> gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [TOP Infos] (Forfait illimité)	Mensuellement 1,75 € <b>Total des frais annuels</b> 21,00 €
Commissions d'intervention	Par opération 8,00 € Plafond mensuel 80,00 €
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Au guichet 4,50 € Sur internet gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	gratuit
<b>Cartes et espèces</b>	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB Mastercard ou CB Visa Classic à débit immédiat]	Annuellement 48,00 € <b>Total des frais annuels</b> 48,00 €

<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)</b> [CB Mastercard ou CB Visa Classic à débit différé]	Annuellement <b>Total des frais annuels</b>	48,00 € <b>48,00 €</b>
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b> [CB Mastercard On line ou CB Visa On line ou Carte Connect Crédit Mutuel]	Annuellement <b>Total des frais annuels</b>	34,70 € <b>34,70 €</b>
<b>Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</b>	par retrait	1,10 €
- Pour une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique	avec franchise suivant le type de carte :	
- Pour une carte CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier ou CB Visa Infinite ou CB Mastercard World Elite	1 retrait gratuit par mois	
- Pour une autre carte	Tous les retraits sont gratuits	
	2 retraits gratuits par mois	
<b>Autres services</b>		
<b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement</b> [Assur Carte – Cartes Crédit Mutuel]	Annuellement <b>Total des frais annuels</b>	26,00 € <b>26,00 €</b>
[Assur Carte – Toutes banques]	Annuellement <b>Total des frais annuels</b>	31,00 € <b>31,00 €</b>

Offre groupée de services	Frais
[Eurocompte Confort] (offre groupée la plus commercialisée*) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de compte</li> <li>- 1 Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [CMUT Direct]</li> <li>- 1 Budget + (alimentation épargne)</li> <li>- 1 Etalis + (crédit de trésorerie et étalement des dépenses)</li> <li>- 1 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur-Carte Crédit Mutuel]</li> <li>- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) [CB Mastercard ou CB Visa Classic]</li> <li>- 1 Découvert Souplesse jusqu'à 1600€ avec assurance 1 tête</li> <li>- 1 Franchise d'agios sur 7 jours par mois de 160€</li> </ul>	Mensuellement <b>Total des frais annuels</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement en 3 Fois (étalement en 3 fois ou différé d'1 mois)</li> <li>- Retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retraits d'espèces avec une carte en euro hors Espace Economique Européen ou libellés en devise</li> <li>- Paiements avec une carte en euro hors Espace Economique Européen ou libellés en devise</li> <li>- 1 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Top Infos] : Forfait illimité</li> </ul>	<p>Nombre de retraits déplacés offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 par mois pour une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique</li> <li>- 3 par mois pour une CB Mastercard ou CB Visa Classic ou CB Mastercard Access</li> </ul> <p>3 retraits offerts par mois</p> <p>Tous les paiements sont offerts</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

\* Offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédent la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

### Informations sur les services supplémentaires

Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)

Service	Frais
- Supplément pour la fourniture d'une carte CERTIZEN <sup>(1)</sup> en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 1,00 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Mastercard Access] en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 0,20 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier] en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 6,13 €
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur-Carte toutes banques]	Mensuellement 0,38 €
- Découvert Souplesse avec assurance 1 tête,	
de 1600,01 à 2400 €	Mensuellement 0,34 €
de 2400,01 à 3200 €	Mensuellement 0,67 €
de 3200,01 à 4000 €	Mensuellement 1,01 €
de 4000,01 à 6400 €	Mensuellement 1,11 €
au-delà de 6400 €	Mensuellement de 2,35 € à 4,72 €

- Carte en supplément de la carte principale <sup>(2)</sup>	Mensuellement	50% du prix standard
- Relevé de compte bimensuel	Mensuellement	1,07 €
- Relevé de compte décadaire	Mensuellement	2,00 €
- Relevé de compte hebdomadaire	Mensuellement	3,00 €
- Relevé de compte journalier	Mensuellement	11,33 €

(1) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte)

(2) La carte principale est la carte la plus chère du contrat. Les autres cartes du contrat sont considérées comme des cartes supplémentaires.

*Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.*

